

> Médecins spécialistes

Modification 114 – Changement au libellé de 2 services

Dans le cadre de la Modification 114 à l'Accord-cadre, le ministère de la Santé et des Services sociaux et votre fédération ont convenu d'un changement à votre entente.

Le libellé des services codifiés **20057** et **20058** dans l'onglet C – *Procédés diagnostiques et thérapeutiques* est modifié le **24 avril 2025**. Il devient *Mesure de la longueur axiale de l'œil – toutes techniques (optique ou échographique) et biométrie*.

Cette modification est liée à un changement à l'article 22 du [Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie](#). Dorénavant, l'ultrasonographie est considérée comme un service assuré lorsqu'elle est rendue à des fins de :

- guidage lors de la prestation d'un service assuré;
- mesures statiques par ultrasons sans évaluation de la morphologie.

Par conséquent, vous ne pouvez plus facturer ces services à la personne assurée.

Référence : [Décret 497-2025](#) du 26 mars 2025

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)